

UTES-ALPES RENCONTRENT LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR PARLER DU LOUP

sables des JA05, avaient demandé au député moment où va être adopté le plan loup pour le Ministre de l'Agriculture.

tionale du groupe loup s'était particulièrement sient été évoquées tant en termes d'indemnités de prédateurs.

reçu pendant plus d'une heure les JA et le engagé notamment à ce que les modalités du



notamment toutes prestations de service en matière technique ou de gestion.

La coordination des relations inter-groupe par voie d'accords, de prestations ou de collaboration technique, administrative ou financière.

Le conseil en gestion, organisation technique et opérationnelle et direction d'entreprise.

La souscription de tous emprunts nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevet concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

L'article 2 « OBJET » des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au RCS de GAP.

Pour avis.

SCI IND-GAL

Au capital de 137 204 euros

Siège social : 52 Chemin de l'Oratoire

05000 GAP

R.C.S GAP : 421 293 184

CLOTÛRE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale du 30 juin 2017 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, a donné quitus à Thierry GALOUZEAU de VILLEPIN de son man-

dat de liquidateur et constaté la clôture de liquidation au 30 avril 2017.

Les formalités seront effectuées au RCS de GAP.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE EOURRES

Par arrêté n°2017-8 en date du 06 juillet 2017, le Maire de la Commune de EOURRES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de EOURRES dont le projet a été arrêté par le Conseil Municipal en date du 15 novembre 2016.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours en Mairie de EOURRES du 27 juillet 2017 au 29 août 2017.

Monsieur JAUME Alain, Agriculteur à la retraite a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Les caractéristiques principales du projet portent :

Orientation N°1 : Maintenir un dynamisme social et économique :

- poursuivre la dynamique d'accueil de population,
- développer une offre en logement diversifiée
- renforcer les activités économiques pour pérenniser la population communale
- pérenniser les équipements publics pour maintenir la dynamique de vie

Orientation N°2 : Préserver les ressources naturelles de la Commune

- protéger la population des risques naturels et des sources de pollution
- préserver les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversités
- favoriser les systèmes améliorant la performance énergétique
- maintenir l'activité agricole

Orientation N°3 : Favoriser le développement du Village dans le respect du

paysage et de l'environnement

- Consolider le village dans sa fonction de centre de vie de la Commune
- développer les Hameaux dans le respect de leur environnement
- garantir aux constructions isolées les possibilités d'évolutions
- préserver la qualité paysagère des abords bâtis

Orientation N°4 : améliorer le cadre de vie

- améliorer les déplacements et le stationnement
- garantir la pérennité financière de la Commune

Orientation N°5 : Modérer la consommation d'espaces et l'étalement urbain

- favoriser le développement urbain à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes
- limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers aux besoins communaux de la décennie à venir
- favoriser une densification du tissu urbain.

Le dossier dans son intégralité ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie soit le mardi de 9h à 12h et le mercredi de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou par courrier adressé à l'attention de M. JAUME Alain, Commissaire enquêteur, Mairie de EOURRES, Le Village 05300 EOURRES.

Monsieur le Commissaire enquêteur, recevra en Mairie les mardis 27 juillet, le 29 août et le mercredi 9 août de 9h à 12h,

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de M. le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie et sur le site internet pendant un an.

Au terme de l'enquête, le projet modifié le cas échéant sera soumis à la proba-tion du Conseil Municipal.